

ANNEXE V - EMPLOI LABELS SPECTACLE VIVANT

Type de contrat	ETPT (1)		Effectif (2)		Masse salariale (€)		Nombre de contrats
	H	F	H	F	H	F	
TOTAL CDI							
CDI administratif	4,00	12,80	4,00	13,00	207 266,72	737 647,01	4,00
CDI technique	5,00	1,00	5,00	1,00	273 371,93	47 718,44	5,00
CDI artistique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CDI	0,18	2,78	2,00	10,00	8 848,92	114 296,13	2,00
TOTAL CDD							
CDD de droit commun administratif		0,33		1,00		3 900,84	1,00
CDD de droit commun technique			1,00		12 929,70		1,00
CDD de droit commun artistique		1,33		4,00		51 148,80	4,00
TOTAL CDDU							
CDDU technique	4,42	2,09	50,00	23,00	168 060,25	76 287,81	344,00
CDDU artistique	0,92	0,91	13	13	50 534,11	49 653,27	47
TOTAL EFFECTIF							

(1) L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année.

Une personne employée à temps plein toute l'année consomme 1 ETPT. La quotité travaillée retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent.

Un agent à 80% employé toute l'année consomme donc 0,8 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

Un agent à 80% employé 6 mois de l'année consomme donc 0,4 ETPT (bien que rémunéré sur la base de 6/7ème).

(2) Nombre de personnes liées à l'entreprise par un ou plusieurs contrats de travail